

## DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

### Le Directeur,

- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des Etablissements Publics de Santé,
- Vu le décret n° 2009.1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice générale du Centre National de Gestion du 08 janvier 2013 nommant Monsieur Raoul PIGNARD, Directeur du Centre Hospitalier de Chartres, à compter du 04 février 2013,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 4 octobre 2005 nommant Madame Catherine PAUL, Directeur adjoint hors classe, au Centre Hospitalier de Chartres, à compter du 5 août 2005,
- Vu la décision n°3/2014 portant organisation fonctionnelle du pôle « management et ressources »
- Vu l'organigramme de la Direction des Hôpitaux de Chartres, en date du 02 février 2015,
- Vu les articles L6143-7 et D.6143-33 à D.61433-36 du code de la santé publique.

### Décide :

#### **Article 1 : attributions**

Madame Catherine PAUL exerce les attributions de la Direction de la Qualité et de la Stratégie, selon l'organigramme de la Direction adjointe annexé à la présente décision.

Elle exerce les fonctions de coordinateur de la Coordination Stratégie-Qualité-Usagers-Communication.

Elle représente le Directeur en son absence ou à sa demande, au sein des instances de l'établissement et diverses réunions ad hoc internes ou externes à l'établissement.

Elle assure la sécurité juridique des diverses activités relevant de ses domaines d'intervention.

Elle veille à l'optimisation de l'organisation et de l'efficience des activités relevant de ses attributions.

Elle est le Directeur Référent du Pôle cardiologie-néphrologie-diabétologie-endocrinologie

### Article 1.1

Pour l'exercice de ces attributions, Madame Catherine PAUL reçoit délégation générale de signature, en l'absence du Directeur et en sa présence pour :

- ✓ les correspondances et pièces diverses relatives aux attributions et compétences de sa Direction ;
- ✓ tous documents et correspondances susceptibles d'être signés à l'occasion des permanences de Direction.

### Article 1.2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine PAUL, sera habilité à signer toutes correspondances et documents relevant du champ de compétence de la Direction de la Qualité et de la Stratégie Monsieur Yvon LE TILLY.

### Article 2

Madame Catherine PAUL, Directeur Adjoint chargée de la Direction de la Qualité et de la Stratégie rend compte régulièrement au Directeur, des conditions d'exercice de cette délégation qui peut être rapportée à tout moment.

### Article 3

La présente décision annule les précédentes délégations de signature.

A Chartres, le 21 mai 2015



Le Directeur,

*[Signature]*  
Raoul PIGNARD

SIGNATAIRES	SIGNATURE
Catherine PAUL	<i>[Signature]</i>
Yvon LE TILLY	<i>[Signature]</i>

**Copie :**

- intéressés
- Directoire
- Conseil de surveillance
- Trésorier
- Equipe de Direction
- Recueil des actes administratifs